

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Une dépêche reçue de Paris par l'agence Reuter, à Londres, annonce l'envoi à Vienne d'une note française constatant à regret que les réserves de l'Autriche doivent être regardées comme un refus de prendre part à la conférence, et rendent inutiles tous les efforts tentés en faveur de la paix. D'autre part, la *Correspondance provinciale* de Berlin nous apprend que les puissances neutres ont remercié la Prusse de son adhésion à la conférence, et qu'elles ont reconnu que le cabinet prussien était désormais rentré dans sa pleine liberté d'action.

Il y a des gens qui s'étonnent que, le projet de conférence une fois abandonné, les événements n'aient pas immédiatement pris une tournure décisive, et qu'on n'ait pas encore entendu le canon : comme s'il n'était pas toujours temps de voir s'entretuer près de deux millions d'hommes ! il est vrai que, dans la pensée de ces impatientes, plutôt commencera la guerre, plutôt on pourra en espérer la fin ; c'est donc, à leur point de vue, une question d'humanité, nous ne voulons pas dire de reprise des affaires. Quant à nous, il nous semble que depuis trois jours à peine que l'on sait qu'il n'y aura pas de conférence, les faits ne marchent que trop vite et ne poussent que trop rapidement l'Europe vers l'inévitable dénoûment. Mais il y a encore à traverser toute une sorte de procédure, et c'est à quoi paraît s'occuper en ce moment le cabinet de Berlin.

D'après une dépêche qui nous arrive de cette capitale, le cabinet prussien a informé les

puissances neutres, que ses droits de co-souveraineté dans les duchés étaient menacés par les déclarations de l'Autriche à la Diète, et par la convocation des Etats du Holstein ; qu'il ferait d'abord contre ces actes des démarches pacifiques ; mais, qu'en qualité de co-souverain, il déclarait dès à présent non-valable cette convocation, ainsi que toute mesure exclusive de gouvernement qui pourrait être prise par le cabinet de Vienne dans le Holstein. En même temps, un autre télégramme annonce que le baron de Werther a reçu des instructions pour protester contre la réunion des Etats holsteinois, qui ne peut avoir lieu que d'un commun accord entre la Prusse et l'Autriche. Pour bien préciser le sens de ces démarches, et les conséquences qui doivent en résulter, la *Correspondance provinciale* déclare qu'il n'est pas douteux que les protestations prussiennes ne soient au besoin appuyées par des actes ; mais à moins d'incidents, on voit que quelques jours pourront encore s'écouler avant qu'on ne pose directement le *casus belli*.

D'après des avis venus de Kiel, les troupes prussiennes seraient déjà en marche pour aller reprendre leurs anciennes garnisons dans le Holstein. Si le fait était exact, il semble que nous devrions l'avoir déjà appris de Berlin ; mais alors même qu'il le serait, il n'en résulterait pas nécessairement que les hostilités dussent commencer tout de suite, car on prétend que les détachements prussiens auraient reçu l'ordre d'éviter tout contact avec les Autrichiens, et de n'occuper que les positions vacantes, laissant, aux termes du condominium, à leurs co-possesseurs la faculté, s'ils le jugeaient désirable, d'aller, eux aussi, se

réinstaller dans le Schleswig. Telle était du moins le 5 juin l'assertion du *Moniteur* du soir que n'est venue contredire aucune dépêche allemande.

De tout cet ensemble de renseignements, il est assez naturel d'inférer que le thème des armements défensifs et de la position défensive dont les puissances en conflit ont si habilement joué depuis l'origine de la crise, n'est pas encore épuisé, et que c'est à qui ne se donnera pas la responsabilité d'avoir frappé le premier coup.

De Francfort on écrit que la proposition de la Bavière, tendant à neutraliser les forteresses fédérales de Mayence et de Rastadt, et à retirer de ces deux places, ainsi que de Francfort, les troupes autrichiennes et prussiennes, a été adoptée à l'unanimité par la Diète.

Le voyage du grand-duc de Bade à Pillnitz avait pour but une tentative pacifique sur la base de la réforme fédérale et de la convocation d'un parlement allemand. Cette tentative a échoué.

On dit à Vienne que le Hanovre aurait donné au cabinet autrichien l'assurance qu'il est décidé à suivre une politique d'accord avec ses devoirs, comme membre de la Confédération.

On parle de négociations entamées entre l'Autriche et les Etats moyens au sujet de la formation d'un corps fédéral pour le Holstein.

L'Autriche a adressé à ses agents diplomatiques une note circulaire justifiant sa conduite dans la dernière séance de la Diète.

Elle déclare qu'elle adhère à la convention de Gastein jusqu'à ce qu'une solution définitive ait été obtenue dans la question des duchés.

Sa proposition à la Diète a pour but d'obtenir cette solution, et elle a été faite parce que l'Autriche n'a pas pu obtenir la coopération de la Prusse.

Des bruits circulent concernant les relations de la Russie et de l'Autriche. A la Bourse, on maintient que l'assistance militaire de la Russie sera en faveur de l'Autriche.

Le *Wanderer* publie un télégramme annonçant que 40,000 Russes ont été mis en position le long des frontières de Posen, et ont occupé en partie les frontières russes, le long du territoire de Cracovie.

On annonce de Venise, le 6 :

Le conseil municipal est convoqué pour vendredi, à l'effet de nommer une commission chargée de pourvoir à la subsistance des classes pauvres, en cas de blocus.

On mande de Florence, à la date du 7 juin, le retour du roi d'Italie dans cette capitale.

La Chambre des députés a adopté les projets financiers par 145 voix contre 40.

Le *Diritto* publie une lettre du général Turr au député Mauro-Macchi sur les intentions des patriotes italiens, relativement à la Dalmatie. M. Mouro-Marchi répond que les Italiens désirent la guerre dans le but seulement de délivrer les provinces italiennes, mais qu'ils respecteront les droits des autres peuples.

La *Correspondencia* de Madrid, du 6 juin,

FEUILLETON.

LE MUSICIEN DES PAUVRES.

Par EUGÈNE MORET.

(Suite.)

Il salua et partit, marmottant d'une voix inintelligible : ma fille se meurt, j'ai faim, prêtez-moi cinq francs.

Il n'a pas voulu m'entendre, pensa-t-il au bas de l'escalier, et il s'orienta pour retrouver son chemin. Je ne peux cependant pas demander l'aumône... C'est égal, cette nuit je vais faire pour trente francs de musique, c'est une bonne aubaine.

Il pressa le pas pour se mettre à la besogne plus vite ; mais comme il trébuchait, les gens qui le voyaient, disaient :

— Cet homme a bu.

Il arriva chez lui enfin, et pénétra sans bruit dans la chambre à coucher. Sa femme et sa fille dormaient. Il eut un sourire de joie, le pauvre homme, et il gagna son cabinet. Mais à peine y était-il, qu'il revint à la hâte au chevet de sa fille. Autant le sommeil de la mère était lourd, autant celui de Berthe était léger et de peu de résistance. On eût dit qu'un

sylphe ailé courait sur son front et sur ses lèvres. Il semblait à chaque tressaillement de sa poitrine qu'elle allait ouvrir les yeux et étendre les bras.

— Comme elle souffre ! se dit le malheureux.

Et à la lueur tremblante d'une chandelle fumeuse, Kœzener s'accroupit aux pieds du lit de sa fille et se mit à la contempler.

— Dieu ne m'a-t-il envoyé tant de joie que pour m'accabler davantage ? dit-il.

Et pendant plus d'une heure, il regarda sa fille et pleura, se relevant quelquefois pour mieux voir son visage ou mieux étudier le râlement qui, par instants, grondait dans sa poitrine oppressée.

— Et ma musique ! exclama le pauvre homme ; trente francs, cela vaut la peine. Je ne puis cependant pas quitter ma fille dans l'état où elle est. Je laisserai la porte entr'ouverte, je veillerai.

Kœzener réunissait deux doigts à ses lèvres, et il envoyait un baiser à sa fille.

Quelques minutes après, il jouait un peu du violon, et s'asseyait à son clavecin.

— Composons :

Le vin coule pour tout le monde,
Bénéissons sa liqueur féconde,
Buvons.....

— Je ne pourrai jamais.

Il essaya encore.

— Voyons un autre couplet :

Buvons comme buvaient nos pères :
Que le vin qui rougit nos verres
Ramène.....

Ses doigts suspendirent leur course enragée sur les touches du vieux clavecin, et sa tête retomba découragée.

— Je n'ai jamais su faire de la musique de cabaret, se disait le malheureux. Ce n'est pas cette nuit que l'inspiration me viendra.

Il se leva, alla voir sa fille, et s'approchant de la fenêtre, regarda dans la rue.

Quelques gouttes d'eau perçaient la brume de la nuit ; le ciel était noir, et de rares étoiles, si rares qu'elles étaient imperceptibles, fuyaient au couchant et tendaient à disparaître complètement. Kœzener tourmenté se mit à fredonner, et sans se rendre compte de l'instrument qu'il choisissait, s'accompagnait de ses doigts sur le carreau.

Le vin coule pour tout le monde,
Bénéissons sa liqueur féconde,
Buvons, buvons, mes chers amis
Camarades.....

— Ma foi ! ça viendra, dit Kœzener.

Et le voilà tambourinant sur le malheureux carreau en entonnant la chanson du vin. Un moment, il eut le rire aux lèvres, on eût juré qu'il avait le verre en main. La tête, qu'il n'avait pas solide, lui tournait ; les jambes, qu'il n'avait pas plus fortes, faiblissaient. L'amour pour son art se saisit de lui, il se crut au Caveau et oublia tout, jusqu'à sa fille.

Là chacun élevant son verre
Plein d'un liquide généreux
Buvait aux gaités de la terre
Buvait.....

Il se retourna, la sueur au front, la joue animée et son œil hagard rencontra le regard de sa femme et le regard de sa fille, tous deux braqués sur lui.

Sa femme le toisa avec mépris et lui dit :

— Vous êtes ivre.

Sa fille pencha la tête du côté de la muraille avec lassitude, refermant les yeux et murmurant de ses lèvres violacées :

— Pauvre père, il devient fou !

Kœzener pensa l'être en effet. Il courut à son grenier, s'y renferma, joua du clavecin, chanta toute la nuit, et le lendemain, la sueur froide sur le corps, l'estomac en lambeaux, la tête couchée sur les épaules, il descendit sans rien dire ses cinq éta-

dit que l'Espagne et le Portugal agiraient de concert, en cas de guerre européenne, pour défendre leur neutralité, si cette neutralité était menacée.

L'Indépendance belge publie les nouvelles suivantes, venues par la voie de Vienne :

Des nouvelles de Bucharest, du 4, annoncent qu'une émeute a eu lieu à Ibraïla. La garde de la frontière a résisté à l'ordre de rejoindre l'armée à Bucharest. Elle a chassé ses officiers, et les soldats ont demandé à retourner dans leurs foyers.

Le gouvernement a tenté de les réduire par l'intervention des troupes régulières, mais la population a soutenu les soldats et le gouvernement a dû céder.

Un correspondant du Temps lui écrit de Heidelberg, le 5 juin :

La bière de Mars monte facilement au cerveau de la populace de Munich. Depuis quelques soirées, la capitale de la Bavière est le théâtre de scènes tumultueuses. De déplorables excès ont été commis par la foule; la landwehr a dû faire usage de ses armes; le sang a coulé.

C'est contre quelques débits de bière qu'était tournée d'abord la colère populaire. Au milieu de bordées de sifflets et de cris sauvages, des bandes armées de pierres se portaient devant ces établissements: elles brisaient les fenêtres, défonçaient la devanture et détruisaient le mobilier.

Avant-hier, on s'est attaqué aux boucheries, aux boulangeries, et à quelques maisons d'Israélites. Des officiers et des gendarmes, surpris isolément, ont été brutalisés; la landwehr est intervenue plus énergiquement que les jours précédents; accablée de pierres, elle a fait feu sur la foule. Il y a eu un mort et une vingtaine de blessés.

On a prétendu faire remonter aux rapports intimes du roi et de Richard Wagner la responsabilité de ces troubles, transformer ces excès de la dernière des populaces en une sorte de manifestation populaire, semblable à celle dirigée en 1848 contre Lolla Montès; mais il n'en est rien. Les scènes tumultueuses de Munich n'ont eu aucun caractère politique; cependant, elles témoignent de l'agitation révolutionnaire qui s'est emparée des esprits au-delà du Rhin.

En Prusse, où trois cent mille familles sont privées de leurs soutiens, le mécontentement augmente à mesure que la misère grandit.

A Berlin, on a eu déjà recours à des mesures exceptionnelles; on a organisé des ateliers nationaux à l'instar des nôtres de 1848; on se dispose à remuer de la terre inutilement, à creuser un canal latéral de la Sprée, lorsque cette rivière n'a pas assez d'eau pour alimenter son propre lit.

La faim est mauvaise conseillère économique, comme chacun sait. On en a eu une nouvelle preuve, il y a quelques jours, à Berlin. Sur un ordre parti on ne sait d'où, quelques milliers d'ouvriers berlinois se sont réunis hors des portes de la ville, et ont résolu de réclamer l'expulsion des ouvriers étrangers. Naturellement, la police s'est empressée d'acquiescer à ce vœu. Tout en ayant l'air de donner satisfaction à la volonté populaire, elle a pu disperser des éléments qui commençaient à inspirer de sérieuses inquiétudes.

Dans les provinces, il y a eu de nombreux conflits entre des réservistes et leurs chefs. A Cologne, un officier ayant voulu arrêter sur la place du marché un homme de la landwehr qui avait négligé de le saluer, fut couvert d'une mitraille de pommes de terre, de carottes, de têtes de choux, lancée par les femmes de la halle, et obligé de battre en retraite, de chercher un refuge dans un corps-de-garde. De pareilles scènes se produisent de tous les côtés.

L'antagonisme entre la ligne, qui est belliqueuse, et la landwehr qui est portée à la paix, s'accroît de plus en plus. J'ai été témoin d'un fait significatif. Deux convois, chargés l'un d'un bataillon de la landwehr qui se rendait à Rastadt, et l'autre d'un bataillon de la ligne qui allait dans la direction opposée, se sont croisés à Heidelberg. Les soldats de la ligne saluèrent d'énergiques hourras leurs camarades de la landwehr, mais ces derniers ne répondirent que par un profond silence. Entreprendre une lutte dans de telles conditions serait un acte d'insigne folie.

Le parti démocratique polonais, en présence des tentatives autrichiennes pour la formation d'une légion polonaise, fait distribuer la proclamation suivante en Gallicie :

« Concitoyens!

» Les journaux publient un appel du colonel Casimir Starzenski, désigné par la confiance de S. M. l'empereur, mais non par la confiance de la nation, pour la formation d'une légion destinée à combattre pour l'Autriche. Concitoyens! l'Autriche nous a trompés si souvent déjà, que nous ne pouvons plus la croire, même sur les assurances d'une personne qui joint de la confiance du souverain.

» On nous demande des chevaux et de l'argent. Nous n'avons ni l'un ni l'autre en abondance; bien loin de là, nous en manquons. Si nos compatriotes n'ont pas pu trouver d'argent pour soutenir la cause de la Pologne, qui nous touchait de si près, comment en aurions-nous pour une guerre étrangère, qui n'apportera ni la liberté ni aucun avantage à la Pologne? Nous devrions envoyer nos enfants dans des légions qui sont destinées d'avance à être commandées par des officiers allemands et placées aux postes les plus exposés?

» Le gouvernement « daigne » accepter nos offrandes, c'est-à-dire notre argent; mais après nous pourrons attendre longtemps avant qu'on permette « gracieusement » de délibérer sur nos propres affaires, sous le contrôle des règlements militaires et de la police. Soyons donc sur nos gardes! Les citoyens qui ont le sentiment de la dignité humaine n'entreront pas dans les légions de Starzenski avant de savoir que la Gallicie aura pour le moins les mêmes droits que la Hongrie. »

LE DISCOURS DE M. DURUY

A LA DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE.

Les discours de M. Duruy sont toujours une bonne fortune pour tout le monde: pour les amis de l'éloquence, qui y trouvent de belles pages littéraires; pour les penseurs, qui y rencontrent des idées sociales de la plus grande élévation; enfin pour le modeste lecteur des classes populaires et laborieuses qui est certain d'y puiser de sages conseils, de saines leçons, et, ce qui ne vaut pas moins, ces encouragements bienveillants et ses soutiens moraux qui fortifient l'âme et relèvent la dignité du plus humble.

Ces discours formeront quelque jour un véritable monument qui, avec celui des résultats acquis, dira éloquemment aux générations reconnaissantes ce que fut le digne ministre de Napoléon III.

Il y a quelques jours, le 27 mai, M. Duruy apportait une nouvelle pierre à ce brillant et solide édifice. Son discours sur la situation des cours d'adultes prendra rang parmi ceux qui ont été le mieux écrits et le mieux pensés. Il est d'un caractère général, et, à ce titre seul, il ne nous serait point permis de le laisser passer sous silence.

M. Duruy le réclame d'abord, en s'adressant à ses auditeurs: « C'est encore une leçon qui se mêle à votre fête. » En effet, la leçon d'un père rempli de sollicitude, la leçon d'un cœur épris de la noble passion du bien et du désir constant d'élargir l'intelligence du pays! « C'est un exemple d'ardeur généreuse, leur dit-il, que je veux vous montrer pour soutenir et accroître la vôtre.

Il leur communique donc les résultats de la campagne scolaire terminée il y a deux mois:

« Car c'est un des droits essentiels d'un peuple libre d'être tenu au courant de ses affaires comme c'est le besoin d'un gouvernement national, dont toutes les pensées n'ont d'autre mobile que le bien public, d'appeler l'attention sur ses actes. »

Ici se place la partie statistique du discours, dont les chiffres ont la plus haute signification et nous rassurent sur le compte de « ce présent qui resterait chargé d'un arriéré d'ignorance qui est pour lui une faiblesse ou une en-

trave. » Voici ce qu'en résumé ces chiffres nous apprennent :

Trente mille instituteurs ont ouvert 24,686 cours d'adultes, fréquentés par 595,506 auditeurs. De ces élèves, 269,199 ne savaient absolument ou ne possédaient que d'une manière très-imparfaite les connaissances les plus élémentaires de l'école du premier âge. Or, 62,212 ont appris à lire; 102,132 ont appris, en outre, à écrire, enfin 194,102 savent aujourd'hui compter. Pour les autres (346,507), ils ont perfectionné les connaissances premières ou acquis des connaissances nouvelles.

Voilà le gain fait en quatre mois par la France! s'écrie M. le ministre avec une légitime satisfaction.

J'aime à rapprocher cette constatation de cette belle et juste image que je trouve quelques lignes plus bas, et qui d'un mot nous donne la clef de ce résultat si étonnant à première vue: « L'esprit de l'enfant, dit M. Duruy, est une lande inculte qu'il faut défricher péniblement et longuement, celui de l'adulte est un sol où l'air et le soleil ont accumulé des forces productives. Qu'on ouvre le sillon, et la semence répandue aussitôt lève et fleurit... »

Il y a autre chose que du ministre dans cette phrase pleine de mélodie; il y a du poète, — et du meilleur.

D'ailleurs, c'est un des secrets des succès oratoires de M. Duruy, de savoir revêtir d'une forme à la fois saisissante et flatteuse les sujets dont la physionomie semble essentielle-ment abstraite.

Veut-il démontrer que le bien-être aujourd'hui est en rapport avec l'intelligence, son langage conserve ce ton attrayant et élevé, aussi éloigné du pédantisme diffus que d'un sans-façon vulgaire. Il dit:

« Celui qui n'a que ses bras pour vivre vit mal. C'est une force mécanique que la plus petite machine remplace avantageusement, et il ne sortira qu'à grand-peine des bas-fonds où le manoeuvrier végète. Comme l'esclave dont

Homère disait que la servitude lui a ôté la moitié de son âme, l'ignorant n'est aujourd'hui qu'une moitié d'homme. C'est lui qui, aux époques d'égarement, brise les machines, bouleverse les chemins de fer, détruit les fils télégraphiques, incendie les usines et tarit les sources du travail; c'est lui encore qui laisse grandir dans son cœur les sentiments haineux et dans son esprit les erreurs fatales, qui écoute les conseils insensés, qui tente les révolutions inutiles, et ne sait pas que c'est lui surtout qui les paie douloureusement par l'arrêt subit de la production. »

M. Duruy est assurément un des orateurs les plus écoutés de ce temps. Est-ce parce qu'il plaît en instruisant, ou parce qu'il instruit en faisant plaisir? Il doit y avoir ces deux raisons; et M. Duruy ne réunit sans doute un si grand nombre d'auditeurs satisfaits, que

ges et, soutenu par le fièvre, arriva tout d'une haleine chez l'éditeur, rue des Mathurins-Saint-Jacques.

— Vous voilà, lui dit-on, vous êtes de parole.

— Oui.

— Votre musique est faite?

— Oui.

— Vous êtes bien resté dans le sujet?

— Oui.

— C'est bien. Nous allons voir.

La jeune fille de la veille était là, et, comme les femmes quand elles sont bonnes, ont l'intuition des douleurs humaines, celle-ci, qui avait deviné le besoin impérieux de Kœzener, comprit qu'il y avait au fond du cœur de cet homme une grande souffrance que quelque argent pouvait sinon calmer au moins soulager. Se méfiant de la brutalité de son père et de sa versatilité, elle avait tout de suite tiré trente francs de la caisse et les enveloppant dans du papier, elle les remettait au musicien qui la remercia avec des larmes dans les yeux.

— Voyons, chantez-nous ça, reprenait l'éditeur.

Kœzener ne se fit pas trop prier et chanta.

— Vous êtes payé, gardez votre argent, dit l'éditeur. Mais c'est grand bien pour vous, car je ne devrais pas payer une musique comme celle-là.

— C'est mauvais?

— Est-ce que je sais, moi? Je vous demande une musique gaie, je ne vous demande pas des airs d'enterrement.

Kœzener prit son chapeau et partit en courant.

— Eh! eh! monsieur! cria l'éditeur... mais je n'ai pas mon reçu.

— N'ayez point peur, mon père, dit la jeune fille. Cet homme ne viendra pas deux fois vous réclamer la même somme, c'est un honnête homme.

— Qu'est-ce que tu en sais?

— Des airs d'enterrement... répétait Kœzener courant comme un fou dans les rues du quartier Saint-Jacques.

Arrivé au haut de ses cinq étages, il tomba épuisé sur une chaise et jeta six pièces de cinq francs sur la table. Deux roulèrent à terre et rebondirent sur le carreau. Berthe, qui était à demi sortie de son assoupissement, tendit une main moite de sueur à son père.

Celui-ci se jeta à deux genoux au pied du lit et colla ses lèvres à cette main :

— Des airs d'enterrement, allons donc, fit-il avec un sourire triomphant, ma fille n'est pas morte.

X.

Un soir, que tout le monde dormait autour de lui,

et qu'il veillait, Kœzener trouva, dans le coin d'un meuble, un chiffon de papier dont la présence et la forme l'étonnèrent.

Il l'ouvrit, le lut et devint très-pâle.

C'était une lettre sans signature adressée à sa fille. Kœzener crut avoir mal lu. Il se dit :

— Le chagrin et la misère me rendent fou, mes yeux se brouillent et je lis de travers. C'est une mauvaise maladie que la douleur.

Il déposa le chiffon de papier sur la table de nuit, regarda Berthe qui sommeillait et ne la quitta plus du regard.

Mais le chiffon de papier dansait devant ses yeux.

Il se dit :

— J'en aurai le cœur net.

Et se rapprochant de la lampe, il prit le papier, l'examina longtemps, puis l'ouvrit enfin et le lut lentement.

— Tiens, fit-il, se passant la main sur le front, il y a un homme qui écrit ça à ma fille.

Il se leva et se demanda quel est cet homme?...

Kœzener ne s'était jamais battu de sa vie. Ce n'était point une âme fortement trempée, née pour lutter et vaincre. La pensée de la mort l'effrayait. La vue d'une épée nue ou d'un pistolet dirigé contre sa

poitrine l'eût probablement épouvanté.

Il ne lui était jamais venu à la pensée qu'il pouvait, un jour, se trouver en face d'une arme. C'était une nature tout efféminée, brisée par le besoin, fatiguée, résignée, ne vivant que d'amour et de rêves. Eh bien, ce soir-là, il avait l'œil farouche, le front sombre et la parole brève. On n'eût pas reconnu Kœzener, le musicien Kœzener courant le cachet le jour et essuyant les reproches de Mme Kœzener le soir, et résolu à payer de toutes les misères un baiser de sa fille.

Il ne s'aperçut pas qu'il était ridicule, et se dit : — Cet homme, il faudra bien que je le tue. Ma fille me le nommera et je le tuerais. C'est le devoir du père de veiller sur sa fille, et le droit du père est de tuer le séducteur.

Il se dit tout cela, et quand une heure après, sa fille se réveilla, il n'osa lui adresser la parole que pour lui dire :

— Tu aimes bien ton père, n'est-ce pas, Berthe?

Le chiffon de papier, il le mit sur sa poitrine et le garda nuit et jour.

— Demain, je saurai la vérité.

Trois semaines, il se répéta : c'est demain. Mais le lendemain arrivait et Berthe était plus souffrante

parce qu'il a le don d'aller les chercher à la fois dans ces deux grands courants de la société, le plaisir et le savoir. Mais, en tous cas, son but de prédilection, — instruire quand même et toujours, — est atteint; car il ne peut manquer de rester quelque chose dans tout esprit qui s'ouvre, pour l'une ou l'autre raison, aux leçons d'un pareil maître.

Écoutons encore cette péroraison de son discours :

« Notre France, messieurs, est bien grande; grâce à cette politique à la fois libérale et ferme, à cette main forte et sûre qui stimule et qui retient, nous avançons sans rencontrer les abîmes. Nous sommes allés à Sébastopol, et nous n'avons point repassé la Bérésina; nous sommes allés à Solférino, et nous n'avons pas trouvé derrière nous les champs fuyants de Leipsik. L'aigle, dont les serres s'étaient usées à force de vaincre, dont l'aile puissante avait été brisée par l'orage, a repris sa force et son vol glorieux; mais il protège et ne menace point.

« A l'intérieur, chaque jour tombe une entrave et naît une liberté. Hier, c'était le monopole que remplaçait la concurrence, et la défense de vous réunir qui disparaissait devant le droit pour vous de discuter librement vos intérêts. Aujourd'hui, ce sont les départements qui reçoivent d'importantes prérogatives. Demain, ce sera la commune; et à tout moment c'est quelque formalité onéreuse ou gênante qui se brise, pour laisser les mouvements plus libres à ce peuple dont l'Empereur veut émanciper l'esprit et le travail, sans permettre que la licence empiète sur la liberté.

« Unissons-nous, messieurs, pour seconder le souverain dans une des nobles tâches qu'il s'est données: la rédemption du peuple par l'éducation. L'étude aussi est un culte et l'école est un temple, car la science mène à Dieu, puisqu'elle conduit, dans l'ordre physique, à la vérité, et dans l'ordre moral, à la justice. »
Certainement ce que nous dit là M. Duruy. nous l'avons déjà entendu quelque part... Mais ne trouvez-vous pas que nous écoutons mieux aujourd'hui?

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

M. Lamirande, qui a volé, comme on sait, la banque de Poitiers, a comparu le 19 mai, devant le commissaire des Etats-Unis pour l'extradition. Le prévenu devait être de nouveau interrogé le mercredi 23 mai, à onze heures du matin.

— On lit dans l'Événement :

A son tour, M. Nestor Roqueplan discute la question « des cheveux. »

Où s'arrêtera le chignon?

Il ira jusqu'ou allèrent les souliers à la pou-laine, devenus si longs que, pour pouvoir

marcher, il fallait en rattacher les pointes au genou à l'aide d'une petite chaîne.

Puis le chignon s'arrêtera quand, toutes les paysannes de l'Europe, une fois rasées, il sera forcé d'attendre longuement des récoltes de cheveux.

Pas moyen de raser des négresses.

Il serait déjà bon d'aménager les coupes de cheveux comme les coupes de bois, et de codifier la capilliculture.

Car le cheveu devient hors de prix : autre-fois le cheveu qui coûtait un franc cinquante centimes l'once de trente-et-un grammes, est monté aujourd'hui au prix de quatre francs cinquante centimes.

Les marchands de cheveux un peu avisés trouvaient même en Auvergne et en Bretagne des occasions qui ne se retrouvent plus à présent; les paysannes qui se faisaient tondre pour un foulard mettent leur chevelure à l'en-chèrè.

Dans cette singulière et considérable indus-trie, toutes les provenances sont classées.

Le cheveu du Nord est, en général, dur et inégal.

Le cheveu du Midi doux, mais huileux, et difficile à travailler.

Le cheveu français est le premier des che-veux.

La nuance la plus chère est la nuance blond-cendrée. La rouge est très-chère, mais trop rebelle à l'assortiment; la noire est la plus commune.

Avant de donner à toutes ces tignasses les formes de *coques*, de *pouff*, de *cache-peigne*, de *repentirs*, de *nattes à la russe*, avant d'en-trepren-dre le *crépé*, fait avec des cheveux de 40 à 50 centimètres de longueur entrelacés sur deux cordes, qui ont bouilli pendant trois heures, une première préparation est néces-saire.

C'est à Paris, le centre du commerce capil-laire, que cette préparation se fait le mieux.

Elle consiste principalement dans le net-toyage, le dégraissage et l'assortiment des nuances.

Quant à la longueur des cheveux, elle donne lieu à de grandes variations dans les prix. Au-delà de cinquante centimètres, le prix de l'once monte de un franc par chaque augmen-tation de longueur de cinq centimètres.

Le poids de cet échafaudage dont les fem-mes parent et chargent leur tête est considé-rable.

Quelques-unes appellent cela un kilo. — Attends que j'aie mis mon kilo. — Tiens, voilà que je perds mon kilo.

Le poids moyen et réel est de 70 grammes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CLASSE DE 1865.

Voici le bulletin indicatif du dernier numéro

appelé dans chaque canton de l'arrondisse-ment de Saumur.

CANTONS	Contingent à fournir.	Dernier n° appelé.
Doué.....	52	54
Gennes.....	20	53
Montreuil-Bellay.....	25	58
Saumur (nord-est).....	24	41
Saumur (nord-ouest)....	25	41
Saumur (sud).....	41	79
Vihiers.....	48	92

Les hommes compris dans le contingent ne peuvent se marier ni même changer de rési-dence sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation de M. le général commandant le département; il ne doit dès lors être donné suite par MM. les maires, à aucune demande de passeports ou de publications de mariage faite par ces hommes, si elle n'est accompa-gnée de ladite autorisation.

Ceux d'entr'eux qui voudraient s'exonérer du service militaire devront remettre ou faire parvenir à la Préfecture, aussi prochainement que possible, au plus tard le 16 juin courant, terme de rigueur, un récépissé constatant le versement à la caisse de M. le trésorier-payeur-général ou dans une Recette particu-lière, de la somme de 2,100 fr., prix de l'exonération. MM. les maires sont priés de vouloir bien, au besoin, leur rappeler à cet égard les dispositions de l'arrêté du 6 avril 1866, inséré au n° 12 du Recueil adminis-tratif.

Les jeunes gens qui sont porteurs de nu-méros plus élevés que celui relaté dans la troi-sième colonne du présent tableau, pour cha-que canton, comme étant le dernier numéro appelé pour la formation du contingent de la classe de 1865, ont été déclarés libérés défi-nitivement par le Conseil de révision, en vertu de l'article 28 de la loi du 21 mars 1852.

Le dernier numéro du *Bulletin officiel de l'instruction publique* contient un arrêté en date du 26 mai 1866, par lequel le ministre :

« Considérant que le livre intitulé : *Cause-ries populaires. — L'assassin Jacques Latour*, imprimé à Tours, chez Mazereau, contient d'odieuses imputations contre les écoles laï-ques et les établissements de l'Etat; qu'il les représente comme des maisons de perdition et fait remonter jusqu'à eux la responsabilité morale du crime qu'il raconte;

« Considérant qu'il résulte de l'instruction que ce livre a déjà été distribué, à titre de ré-compense, dans certaines écoles de la ville de Tours;

« Considérant qu'en attendant la réunion du Conseil impérial, il importe d'écarter des écoles un libelle outrageant et calomnieux;

« Arrête que l'ouvrage intitulé : *Causeries populaires. — L'assassin Jacques Latour*, est interdit provisoirement dans les écoles publi-ques et libres de l'Empire. »

L'instruction nouvelle de l'affaire du *Fede-ris-Arca* se poursuit avec une grande activité à Brest, de manière à ce que les débats puis-sent s'ouvrir vers le 20 juin; mais cette date semble un peu prématurée, et il ne serait pas impossible que cette affaire ne vint qu'au com-mencement de juillet.

De nouveaux détails arrivent chaque jour sur les désastres causés par l'orage de samedi dernier. Cette même nuée a ravagé la com-mune de Richelieu (Indre-et-Loire). Elle est venue ensuite sur Vezières, Lernay, Couziers, St-Germain, Montsoreau, Turquant, Parnay. En même temps, la récolte dans la partie sud-ouest de Varennes était complètement dé-truite, dans une longueur de 4 kilomètres sur un de large.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La nouvelle que le due de Gramont a ap-porté une lettre de l'Empereur des Français à l'empereur d'Autriche n'est pas confirmée.

Berlin, 7 juin. — La *Gazette de la Croix* an-nonce que les troupes prussiennes sont en-trées aujourd'hui dans le Holstein, et que les Autrichiens se sont retirés, après avoir pro-testé, sur Altona.

Le journal le *Temps* a reçu, à 5 heures hier soir, la dépêche suivante :

Berlin, 8 juin. — Hier le comte Karolyi, ambassadeur d'Autriche, a remis à M. de Bis-mark une dépêche protestant contre les me-sures militaires prussiennes dans le Holstein.

Le départ de cet ambassadeur est imminent.

Le conflit entre les Autrichiens et les Prus-siens dans le Holstein, semble inévitable. Déjà hier soir, il y a eu des rixes entre les soldats. La brigade autrichienne, forte de 5,800 hom-mes, est concentrée autour d'Altona; on éta-blit un camp retranché près de Wedel.

Le général prussien Manteuffel a pour ins-truction d'empêcher, par tous les moyens, la réunion des députés du Holstein.

Hier soir, il y a eu à Berlin des attroupe-ments d'un caractère sérieux.

Vienne, 8 juin. — Le bruit courait hier à Bucharest que l'armée turque aurait passé le Danube. Une collision aurait déjà eu lieu. Le prince de Hohenzollern devait prendre aujour-d'hui le commandement de l'armée. Le gou-vernement aurait demandé à la Chambre un emprunt de 56 millions.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ou en voie de guérison, et alors dans le premier cas, il y avait danger à aggraver son état, et dans le second, cruauté à risquer de compromettre une situa-tion meilleure.

Il est vrai d'ajouter que la misère faisait rude guerre au désespoir de Kœzener. Avant d'interroger sa fille, il fallait lui donner les soins que sa faiblesse exigeait.

Le pauvre homme ne savait plus que devenir. A moitié fou vraiment, il était arrivé à un tel degré de maigreur qu'il en était effrayant. Quand il passait dans les rues, on se retournait pour le voir, et les mères disaient à leurs enfants :

— Voilà où conduit la paresse et l'inconduite.

Les pères étaient plus justes et plus modérés et se contentaient de dire :

— Cet homme doit faire de la peinture ou des liv-res, ces gens-là nous amusent et meurent de faim.

Une après-midi, Kœzener était à sa fenêtre et re-gardait au-dehors. C'était un dimanche, au mois d'avril, et la journée promettait d'être belle. Le soleil avait des coquetteries toutes printanières et festonnait au hasard les plus bizarres arabesques sur les façades des maisons. Les hommes sonnaient du talon sur le pavé et les femmes avaient sorti leurs

chapeaux aux tons clairs et leurs robes aux nuances pâles. De l'autre côté de la rue, derrière une maison basse d'étages, l'imagination plaçait un jardin dont on n'apercevait, de la fenêtre de Kœzener, que quelques arbres rachitiques. Eh bien, ce dimanche-là, le musicien remarqua parfaitement des bour-geons et des feuilles à l'un de ces arbres qui devait être un bouleau ou un marronnier. Kœzener, qui avait beaucoup voyagé dans sa jeunesse, ne s'y con-naissait pas plus que cela; puis on distinguait si mal de sa lucarne.

Reportant ses yeux sur son intérieur, le pauvre diable fut frappé de la misère qui y régnait. Le soleil, si discret jusqu'alors, accusait son réduit et affichait sa gêne. Il revint à la fenêtre, s'y accouda et réflé-chit quelques minutes. Il y avait dans son esprit une pensée tortueuse qui se retournait et cherchait une issue dans son cerveau.

Je ne risque rien, se disait-il.

Oui, mais je suis l'homme qui a écrit *les Vêpres de la reine*.

Personne ne me connaît.

Je suis l'homme que le monde entier connaîtra.

— Père, fit une voix d'une douceur infinie, il me semble que je boirais bien un peu de bouillon.

— Du bouillon, c'est bien simple.

— Comment allez-vous faire? dit Mme Kœzener étendue sur son fauteuil et réduite à compter les heures qui se succédaient.

— C'est bien simple. Il n'y a qu'à aller en cher-cher, le traiteur en vend. N'est-ce pas, ma fille, que le traiteur...

— Mais nous n'avons plus un sou, ni ressources, ni crédit.

— Ah! fit Kœzener, mais il y a bien du monde dans la rue, il me semble; du reste, c'est dimanche et il fait très-beau.

— Je ne vous comprends pas.

— Une fois, il m'est arrivé de faire pleurer les enfants, j'intéresserai peut-être les hommes.

— Mais je ne vous comprends pas.

Kœzener, son violon sous son bras, dégringolait les escaliers.

— Le pauvre homme y succombera, sa tête dé-ménage, dit Mme Kœzener qui parfois avait du bon et qui s'assoupit.

A quatre heures, Berthe demanda son père, et Mme Kœzener fit semblant de dormir tout-à-fait.

A six heures, Kœzener, pâle comme un mort, re-entra et plongeant à plusieurs reprises ses mains

dans ses poches, les retira chaque fois pleines de gros sous. Il les déposa sur la cheminée, et dit à sa femme :

— Voilà.

— Quoi, voilà? répondit celle-ci qui remarqua qu'il y avait beaucoup de pièces blanches au milieu des sous, et qui supputa que le tout pouvait bien faire approchant cent francs.

— J'ai joué du violon.

— Pardieu! ce n'est pas cela qui vous manque de jouer du violon, vous en jouez assez, trop, souvent. Voyons, où avez-vous eu cet argent?

— J'ai joué du violon, répondit Kœzener impas-sible; la journée était belle, il y avait foule sur les places et par les rues, j'ai joué du violon.

Et Kœzener se laissa tomber sur une chaise, le front dans ses mains. Mme Kœzener comprit enfin.

— Oh! vous êtes bien le meilleur homme de la terre, exclama-t-elle.

Kœzener regarda sa femme avec une sourire plein d'amertume.

— Madame, vous exagérez, fit-il, mais voici la première fois, dans votre vie, que vous essayez de me rendre justice.

(La fin au prochain numéro.)

D'un acte reçu par M^e Emile Leroux, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), soussigné, et son collègue, le 31 mai 1866, dont la minute porte la mention suivante : Enregistré à Saumur le 4 juin 1866, folio 16, verso, cases 2 et 3, reçu cinq francs décimes 75 centimes, signé Touchard.

Il appert :

Qu'il a été formé une société en nom collectif pour le commerce de la lingerie et des modes entre :

M^{lle} Julie-Alexandrine Duveau, mineure, lingère, demeurant à Saumur, émancipée et autorisée à faire le commerce, suivant délibération de son conseil de famille en date du 22 mars 1866, homologuée suivant jugement du tribunal civil de Saumur, le 19 avril 1866, déposée au greffe dudit tribunal, le 30 dudit mois d'avril;

Et M^{lle} Emélie-Alexandrine Megnen, mineure âgée de 17 ans, lingère, demeurant à Saumur,

Emancipée suivant délibération de son conseil de famille en date du 22 mars 1866, assistée de M. Charles Bodin, épicier à Saumur, son curateur, nommé aux termes de ladite délibération, lequel se porte fort de la mineure et promet sa ratification.

La société durera du 31 mai 1866 au 15 mai 1872

Elle existera sous la raison sociale M^{lles} MEGNEN et DUVEAU.

M. Bodin, se portant fort de M^{lle} Megnen, sera obligé par les engagements qu'il pourra prendre jusqu'à ladite ratification, et aucune opération de la société ne pourra être faite sans son concours et sa signature.

Cette ratification une fois donnée et publiée conformément à la loi, l'administration de la société appartiendra à M^{lles} Megnen et Duveau seuls.

Pour extrait.
E. LEROUX.

(282)

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M^e GUERIN, notaire à Longué.

VENTE

APRÈS FAILLITE,

Et aux enchères publiques.

D'UN MORCEAU DE VIGNE

Situé aux Gravouses, commune de Longué.

L'adjudication aura lieu le dimanche 1^{er} juillet 1866, à midi, en l'étude de M^e GUERIN, notaire à Longué, commis à cet effet.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-et-un avril 1866, enregistré,

Et à la requête de M. Guillaume-Théobald Kerneis, arbitre de commerce, demeurant à Saumur,

Agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Emile Rochereau, marchand-grainetier, demeurant aux Rosiers-sur-Loire,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;

Il sera, le dimanche 1^{er} juillet 1866, à midi, procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Guérin, notaire à Longué, commis à cet effet, à la vente de l'immeuble ci-après désigné :

DÉSIGNATION.

Un morceau de vigne, situé aux Gravouses, commune de Longué, contenant trente-huit ares cinquante centiares environ, joignant au levant les sieurs Besnard, Mercier et autres, au midi un chemin, au couchant le sieur Guyomard, et au nord le sieur Leroy.

Mise à prix. 1,000 fr.
S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e GUERIN, notaire à Longué, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

Fait et dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 7 juin 1866.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur le 9 juin 1866, folio , case , reçu 1 fr. 15 c. dixième et demi compris. (285)

Signé, PARISOT.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE A L'ADJUDICATION,

Le 1^{er} juillet 1866,

Dix-huit hectares environ de BOIS, en un seul morceau, appelé le Bois-de-Méron, situé commune de Méron.

S'adresser à M. BULLEAU, expert au Coudray, ou à M^e GALBRUN, notaire. (278)

Etudes de M^e DUFOUR, notaire à Gennes, et HAMELIN, notaire à Saint-Georges-le-Tourelil.

A VENDRE A L'ADJUDICATION OU A L'AMIABLE,

Le dimanche 15 juillet 1866, après midi,

A Gennes, en l'étude de M^e DUFOUR,

LES BIENS

Ci-après désignés.

Situés commune des Rosiers :

1^o Une closerie, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, prés et terre labourable en un seul tenant, contenant 2 hectares 10 ares, sise à Moncottier, exploitée par Girard..... 2 h. 10 a.

2^o Une pièce de terre, sise au même canton, exploitée par Battais-Delaunay, contenant... 3 96

Total de la contenance 6 h. 06 a.

La pièce de terre pourra être détaillée. La division en est facile et la jouissance immédiate.

S'adresser, pour visiter les biens, aux fermiers, et aux notaires pour traiter et pour tous renseignements.

A VENDRE DEUX MAISONS

Contiguës, à l'angle des rues du Canon et des Capucins.

S'adresser à M. PINEAU-PRIER ou à M. GUSTAVE-PINEAU, à SAUMUR.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Pour cause de départ.

Le jeudi 14 juin 1866, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez M. LEVESQUE, propriétaire à Saumur, rue du Palais (maison Nanceux), à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers lui appartenant.

Il sera vendu :

Plusieurs lits en acajou et en noyer, secrétaires, commodes, guéridons, consoles, étagères, piano droit, fauteuils et chaises garnies, tables de toilette, tables de nuit, buffet, armoires, fontaine à filtre, batterie de cuisine, bouteilles et fûts vides, établi et outils, quantité de fleurs et arbustes en pots, bois à brûler, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e Paul TAUREAU, notaire à Doué.

VENTE MOBILIERE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 17 juin, heure de midi, place Foulon, à Doué,

On vendra :

Bois de lits, matelas, lits de plumes, chaises, fauteuils, batterie de cuisine, Selle de cheval, Presse et autres instruments pour la reliure.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE

UNE AMERICAINE à 4 roues. S'adresser à M. BERGE, sellier.

Si on le désire, on vendra UNE JUMENT et son harnais. (287)

A VENDRE

UNE FANEUSE, en très-bon état et qui a parfaitement fonctionné pendant trois ans.

S'adresser à M. LEFÈVRE, rue du Portail-Louis, 17. (265)

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS

UNE

TRÈS-BONNE ÉTUDE D'HUISSIER

A la résidence d'Azay-le-Rideau,

Chef-lieu de canton, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

L'étude est d'un produit d'environ 4,000 fr.

La résidence est des plus agréables.

Il serait accordé des délais pour le paiement.

S'adresser à M. LE FORESTIER, président de la chambre des huissiers, à Chinon. (275)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (163)

A LOUER

UNE MAISON fraîchement tapissée, située près le Champ-de-Foire, avec cour, jardin, remise, écurie, et droit de pêche dans un bassin de 28 ares.

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. le baron de Fritsch.

S'adresser à M^{lle} TESSIÉ. (413)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L'étude de M^e POULET avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (27)

DUPONT, CARROSSIER,

Place du Petit-Thouars à Saumur.

Voitures en tous genres, confectionnées et sur commande; sellerie, articles d'écurie.

A LOUER, place du Petit-Thouars et rue de la Grise, 1^{er} et 2^e étages avec balcon, greniers et servitudes. S'adresser à M. DUPONT, carrossier.

LE MEILLEUR AMIDON ET LE MEILLEUR MARCHÉ

est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS DE LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'Ecole du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8° de 824 pages. PRIX : 7 fr. 50 c. pour Paris;

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 JUIN.			BOURSE DU 9 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	63	»	»	63	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	91 75	»	»	91 50	»	»
Obligations du Trésor.	445	»	»	446 25	1	25
Banque de France.	3405	»	5	3400	»	5
Crédit Foncier (estamp.).	1095	»	»	1095	»	»
Crédit Foncier colonial.	540	»	10	540	»	»
Crédit Agricole.	566	»	7 50	550	»	10
Crédit industriel.	590	»	»	587 50	»	2 50
Crédit Mobilier.	485	»	2 50	483 75	»	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	678 75	»	11 25	672 50	»	6 25
Orléans (estampillé).	795	»	»	788 75	3	75
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1060	»	»	1052 50	»	7 50
Est.	485	»	»	488 75	3	75
Paris-Lyon-Méditerranée.	775	»	5	775	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	510	»	»	517 50	7	50
Ouest.	515	»	5	510	»	5
C ^e Parisienne du Gaz.	1360	»	5	1365	»	5
Canal de Suez.	297 50	»	17 50	270	»	27 50
Transatlantiques.	397 50	5	»	395	»	2 50
Emprunt Italien 5 0/0.	36 45	»	15	36 05	»	40
Autrichiens.	290	»	5	283 75	»	6 25
Sud-Autrich-Lombards.	273 75	»	6 25	272 50	»	1 25
Victor-Emmanuel.	62 50	2 50	»	60	»	2 50
Romains.	51 25	»	25	50	»	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	237 50	»	»	230	»	7 50
Saragosse.	125	»	»	125	»	»
Séville-Xérés-Séville.	32 50	»	2 50	32 50	»	»
Nord-Espagne.	105	»	»	100	»	5
Compagnie immobilière.	322 50	»	12 50	312 50	»	10

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	303 50	»	»	303	»	»
Orléans.	301	»	»	300	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	294 50	»	»	294 75	»	»
Ouest.	295	»	»	294 50	»	»
Midi.	293 75	»	»	293	»	»
Est.	291	»	»	290	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le